



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-14) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU
TITRE DE L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX AU PROFIT DE LA
MODERNISATION ET DE LA RENOVATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220928-lmc1H10013H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2022
Date de Publication : 30/09/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif d'appel à projet « *Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme)* » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu le dépôt des candidatures de la Ville pour les travaux réalisés dans les crèches Domaine du Bois, Berthe-Campergue, des Laitières, Robert-Jobard, Aubert et Fernande-Sarrazin ;

Vu l'avis favorable du 16 juin 2022 rendu par la Commission d'Actions Sociales Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la participation au financement des travaux des 6 crèches précitées ;

Considérant les conventions proposées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne n° 202200379, 202200380, 202200381, 202200382, 202200383, 202200384 ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 21 septembre 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution de subventions pour les travaux réalisés dans les crèches, Domaine du Bois, Berthe-Campergue, des Laitières, Robert-Jobard, Aubert et Fernande-Sarrazin ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé